

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET/ M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 96 - La Destrousse - Giratoire RD 96 route des Vignerons - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune de La Destrousse souhaite aménager un giratoire sur la RD 96, en zone urbanisée, afin de sécuriser l'accès à la zone commerciale dite La Coopérative et de raccorder le secteur du chemin de Sequi à la route départementale.

Pour la réalisation de cet aménagement, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage est nécessaire, le projet se situant sur le réseau routier départemental.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention afin de définir les conditions du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés.

Le convention n'aura aucune incidence financière sur le budget départemental, le projet étant financé par l'aménageur de la zone commerciale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL